



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification des résultats 2014-2015

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

ISSN 1718-6285

This document is also available in English

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses et la planification
axée sur les résultats 2014-2015

Table des matières

Partie I : Planification axée sur les résultats 2014-2015

<u>Plan axé sur les résultats 2014-2015</u>	3
<u>Organigramme</u>	10
<u>Partage des coûts avec le gouvernement fédéral</u>	11
<u>Lois relevant du Ministère</u>	12
<u>Organismes, conseils et commissions</u>	13
<u>Dépenses prévues du Ministère 2014-2015</u>	14
<u>Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)</u>	15

Annexe : Rapport annuel 2013-2014

<u>Rapport annuel 2013-2014</u>	16
---	----



Partie I : Planification axée sur les résultats 2014-2015

Ministère des Services sociaux et communautaires

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS 2014-2015

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux, mission et mandat

Les activités du [ministère des Services sociaux et communautaires](#) (MSSC) s'inspirent de sa vision d'une province où toutes les communautés sont résilientes et inclusives, et doivent leur subsistance aux contributions économiques et communautaires de la population ontarienne. Le Ministère collabore avec les organismes communautaires et les administrations locales afin de financer les services et les soutiens, et d'élaborer des programmes et des politiques ouvrant des perspectives aux particuliers et aux familles qui dépendent de nos programmes.

De concert avec les municipalités, les Premières Nations et les organismes communautaires, le Ministère aide les personnes à surmonter des périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à devenir plus autonomes grâce à l'exercice d'un métier ou d'une profession. Il aide les Ontariennes et Ontariens vulnérables, notamment les personnes ayant une déficience intellectuelle, à vivre au sein des communautés de façon plus autonome. Il perçoit les ordonnances alimentaires imposées par les tribunaux afin d'assurer la sécurité financière des familles.

Nos clients sont, entre autres :

- des personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles;
- des femmes victimes de violence et leurs enfants;
- des personnes ayant des déficiences, y compris des déficiences intellectuelles;
- des personnes ayant besoin d'un soutien du revenu et d'aide pour trouver un emploi;
- des personnes et des communautés autochtones;
- des enfants et des familles ayant droit à une pension alimentaire conformément à un accord déposé auprès d'un tribunal ou à une ordonnance rendue par un tribunal;
- des adultes qui ont été adoptés, des parents de sang, d'autres membres de la famille biologique et des parents adoptifs, pour leur donner accès à un éventail de services de renseignements en matière d'adoption.

Priorités

Les grandes priorités du Ministère sont les suivantes :

- venir en aide aux personnes vulnérables en leur offrant un soutien immédiat et à long terme pour qu'elles trouvent un emploi, deviennent plus autonomes et participent à la vie de leur collectivité;
- améliorer l'accessibilité et la réactivité des principaux services à la clientèle de sorte qu'ils soient plus utiles et faciles d'accès pour les personnes qui en ont besoin.

Le Ministère fait la promotion de ces priorités pour favoriser la résilience des Ontariennes et Ontariens sur les plans économique et social, et les encourager à s'investir de leur mieux dans la vie de leur province.

Dans les mois à venir, les orientations du Ministère en matière de politiques et de programmes continueront de respecter l'engagement du gouvernement à investir dans les gens et à supprimer les obstacles aux emplois afin de faire progresser la prospérité économique et d'atténuer la pauvreté en Ontario.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le Ministère finance des [services et des soutiens aux personnes ayant une déficience intellectuelle](#) et à leurs familles. Les personnes ayant une déficience intellectuelle souhaitent maintenant s'investir activement dans leur collectivité. Pour y parvenir, bon nombre d'entre elles comptent sur une variété de programmes et de services locaux qui font la promotion de leur inclusion et de leur participation.

Ce soutien et ces services comprennent :

- l'hébergement dans la collectivité, y compris des résidences avec services de soutien intensif, des résidences de groupe avec services de soutien, des résidences de famille hôte et des résidences avec services de soutien à l'autonomie;
- des services de relève qui offrent une aide temporaire aux principaux fournisseurs de soins.
- des services professionnels et spécialisés, notamment l'évaluation et le counseling, les services de protection des adultes, l'intervention comportementale, la coordination des services et les programmes d'orthophonie;
- des services et des soutiens à la participation communautaires, y compris des services de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle, et les soutiens aux loisirs et au bénévolat;
- les services et les soutiens liés aux activités de la vie quotidienne.

En 2014-15, le Ministère adopte une stratégie pluriannuelle qui lui permettra de transformer davantage les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. La stratégie porte sur quatre priorités :

- *offrir plus de soutien grâce à un financement direct*, de sorte que les particuliers et les familles aient la possibilité de choisir les formes de soutien qui leur conviennent le mieux, ce qui entraînera une réduction des listes d'attente du programme Passeport et du Programme de services particuliers à domicile;
- *apporter de l'aide dans les transitions de la vie et un soutien à l'emploi*, comme au moment de l'obtention d'un diplôme, et favoriser la participation des particuliers au sein de leurs collectivités, notamment en les préparant à la vie professionnelle et à décrocher un emploi;
- *combler les urgents besoins de soutien résidentiel*, par l'ajout de places de résidence, des bons types de services pour les personnes ayant des besoins complexes, et de moyens clairs et uniformes concernant la prise de décisions sur les interventions en cas d'urgence et la prévention des situations d'urgence;
- *promouvoir l'établissement de partenariats relatifs à l'innovation du système et à la vie communautaire*, par l'optimisation des points forts des partenaires communautaires, en vue de présenter un large éventail d'options résidentielles novatrices, tout en encourageant également les organismes à devenir plus efficaces et plus rentables.

Le Ministère prend en outre de nouvelles mesures pour mieux soutenir les personnes ayant une déficience intellectuelle, dont les suivantes :

- travailler de concert avec [Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle](#) en vue de déceler les points forts et les secteurs à améliorer et de mettre en place des pratiques exemplaires, des normes et une prestation uniforme des services;
- trouver de nouvelles options d'hébergement grâce au Groupe de travail sur le renforcement de la capacité de logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, nouvellement nommé, qui cherchera des solutions d'hébergement novatrices et créera des ressources en ligne qui aideront les familles à trouver des solutions d'hébergement;
- poursuivre la professionnalisation et la modernisation du secteur des services communautaires et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, et financer les traitements et les

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

salaires des intervenants de première ligne, notamment ceux des tranches d'emplois peu rémunérées.

Le Ministère poursuit sa collaboration avec les ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, de l'Éducation, de la Santé et des Soins de longue durée, et de la Formation et des Collèges et universités, afin de favoriser des transitions plus aisées pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles.

Ces actions favoriseront l'instauration d'un changement dans tout le secteur et ciblera les besoins critiques en matière de services. De plus, cette stratégie utilisera au mieux nos ressources, tout en prodiguant des services souples et adaptables et en veillant à ce que la sûreté et la sécurité ne soient pas compromises; elle créera aussi un sens commun de responsabilité à l'égard de la réussite du système ontarien de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Aide sociale

Les programmes d'aide sociale de l'Ontario offrent une aide financière et une aide à l'emploi aux personnes dans le besoin. [Ontario au travail](#) fournit une aide financière aux personnes et aux familles qui en ont besoin, alors que le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) aide les personnes handicapées financièrement dans le besoin ainsi que leurs familles. Les deux programmes offrent également une aide à l'emploi qui permet aux personnes d'acquérir des compétences, suppriment les obstacles qui les empêchent de trouver des emplois et de les conserver, et favorisent une plus grande autonomie.

Le Ministère poursuit un plan pluriannuel de réforme en profondeur du système actuel d'aide sociale. Cette transformation fera place à un système qui :

- motive et soutient les particuliers afin qu'ils deviennent des membres accomplis de la population active et de leurs communautés à la hauteur de leurs capacités;
- favorise une plus grande autonomie, grâce à un accès simplifié à un niveau adéquat d'aide provisoire et aux soutiens de base fournis à l'extérieur du système;
- montre des résultats au grand public, pour qu'il fasse confiance au système;
- prodigue des services efficaces de manière adaptée et coordonnée, en recourant à des outils et à des pratiques économiques.

En 2014-2015, le Ministère apporte des changements qui favorisent une élévation des allocations pour les personnes ayant les plus grands besoins, harmonisent les allocations pour les personnes non handicapées et simplifient les règles concernant les prestations liées à un nouvel emploi.

Le Ministère va également plus loin dans l'amélioration de l'aide sociale en se concentrant sur les points suivants :

- l'encouragement de meilleurs résultats en matière d'emploi, surtout pour les personnes handicapées, grâce à une variété de nouvelles initiatives et de nouveaux outils;
- la perpétuation d'une surveillance rigoureuse de l'admissibilité au soutien pour personnes handicapées et aux prestations à des fins particulières, et la mise en place de meilleures pratiques en matière de responsabilisation;

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

- la poursuite d'ententes d'achats/versements directs relatives aux prestations particulières, à commencer par les fournitures pour incontinence, afin d'optimiser le pouvoir d'achat du gouvernement;
- le début de la mise en place d'un modèle de responsabilisation renforcé et transparent, axé sur les résultats et d'un cadre de gestion des risques;
- l'amélioration des services à la clientèle, avec le lancement d'une technologie moderne d'aide sociale qui comprend des services à la clientèle en ligne améliorés et le remplacement progressif des chèques manuels par une carte de paiement rechargeable.

Le Ministère continuera de discuter avec les clients, les employeurs et les principaux intervenants des meilleures façons d'améliorer l'aide sociale afin de mettre en place un changement à long terme et durable.

Ce plan s'inspire de nos réalisations antérieures et des changements déjà apportés à l'aide sociale. Ensemble, les changements apportés dans les exercices 2013-2014 et 2014-2015 auront les effets suivants :

- rehausser l'aide au revenu des adultes célibataires, non handicapés et sans enfant, tout en commençant à harmoniser les allocations des clients non handicapés et en augmentant l'aide aux personnes handicapées;
- améliorer les mesures d'encouragement à se joindre au marché du travail, en permettant par exemple à des bénéficiaires de gagner plus sans réduction de leur aide et en encourageant avec plus d'insistance l'emploi des personnes handicapées;
- permettre aux bénéficiaires du programme Ontario au travail de détenir plus de biens afin de favoriser une plus grande résilience financière;
- optimiser davantage les ressources financières et favoriser une plus grande intégrité dans l'utilisation des fonds.

Le Ministère continuera également de transférer la partie des coûts financiers et liés à l'emploi du programme Ontario au travail qui est assumée par les municipalités. Cette mesure devrait permettre aux municipalités d'économiser 425 millions de dollars d'ici 2018.

L'aide sociale est un système complexe qui influe chaque jour sur la vie de près de 900 000 adultes et enfants. Une réforme du système exige une planification prudente et réfléchie qui tient compte des répercussions des changements sur les clients et les partenaires prestataires de services.

Services communautaires

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le Ministère finance plusieurs [programmes de services communautaires](#), notamment des services d'aide aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale, des services d'interprètes pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, des services d'intervenants pour les personnes sourdes et aveugles, ainsi que des programmes et des services de santé et de mieux-être pour les Autochtones.

Le Ministère injectera des ressources additionnelles afin de bénéficier d'un système de prestation de services fiable et de renforcer les organismes communautaires.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

En 2014-2015, le Ministère, en collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et Service Ontario, termine son examen du fonctionnement des services de divulgation des renseignements ayant trait aux adoptions en Ontario. La publication d'un rapport sommaire sur les résultats est prévue pour l'été 2014.

Nos services de prévention de la violence offrent des services communautaires de counseling, des services d'hébergement transitoire et d'autres programmes destinés aux victimes de violence familiale. L'objectif du Ministère est d'offrir aux femmes et à leurs enfants un endroit sûr, à l'abri de la violence, ainsi que l'aide dont elles ont besoin pour rebâtir leur vie. Le Ministère injectera des ressources additionnelles (c.-à-d. financement des traitements et des salaires des intervenants de première ligne, y compris ceux des tranches d'emplois peu rémunérés) dans des organismes qui viennent en aide aux femmes et à leurs enfants.

Le Ministère finance également des [services d'interprètes](#) pour les adultes sourds, devenus sourds ou malentendants, et des [services d'intervenants](#) pour les adultes sourds et aveugles. Ces deux services permettent aux gens de communiquer et d'être des membres plus actifs de leurs communautés.

Le Ministère a mis sur pied un cadre stratégique qui fait état de principes de programme rigoureux, d'objectifs et de services admissibles, afin de faciliter le renouvellement des programmes de services d'intervenants.

Le Ministère a établi un nombre minimal d'heures de service et un service d'intervenants d'urgence destiné aux adultes sourds et aveugles, qui devraient être opérationnels à l'été 2014.

De plus, le Ministère est en train d'élaborer un cadre de financement pour améliorer le programme et maintenir un programme d'interprètes et d'intervenants équitable, transparent et viable sur le plan financier.

Le Ministère appuie la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), qui comprend une grande variété de programmes et de services de santé, de ressourcement et de mieux-être conçus, pilotés et gérés par des Autochtones. La Stratégie est financée par cinq ministères, soit Services sociaux et communautaires, Santé et Soins de longue durée, Affaires autochtones, Services à l'enfance et à la jeunesse, et Direction générale de la condition féminine de l'Ontario.

Le Ministère assure le financement de Premières Nations, d'organismes provinciaux et territoriaux, d'organismes autochtones de la province et de fournisseurs de services. Tous se sont pris un engagement commun auprès du gouvernement ontarien en vue de contrer la violence familiale et d'améliorer le ressourcement, la santé et le mieux-être des Autochtones au moyen de programmes adaptés sur le plan culturel et d'une collaboration continue.

Le Ministère et ses ministères partenaires continuent de collaborer étroitement avec les Premières Nations, les Métis et les chefs et les organismes autochtones, afin d'établir des liens et de mettre au point de nouvelles méthodes de travail en collaboration qui faciliteront l'exécution efficace de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones.

En 2014-2015, le Ministère injectera des fonds additionnels pour élargir l'accès aux services de ressourcement et de mieux être destinés aux Autochtones, comme les interventions d'urgence et la réduction des risques, la sensibilisation à la santé et à la violence familiale et la formation dans ces domaines, ainsi que des formes d'aide continues à l'intention des femmes, des enfants et des familles à risque.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Bureau des obligations familiales

Le [Bureau des obligations familiales \(BOF\)](#) aide les particuliers à respecter leurs droits et leurs obligations en matière de pensions alimentaires pour les enfants et leur conjoint. Chaque année, le BOF gère environ 180 000 cas, ce qui correspond à plus de 380 000 clients.

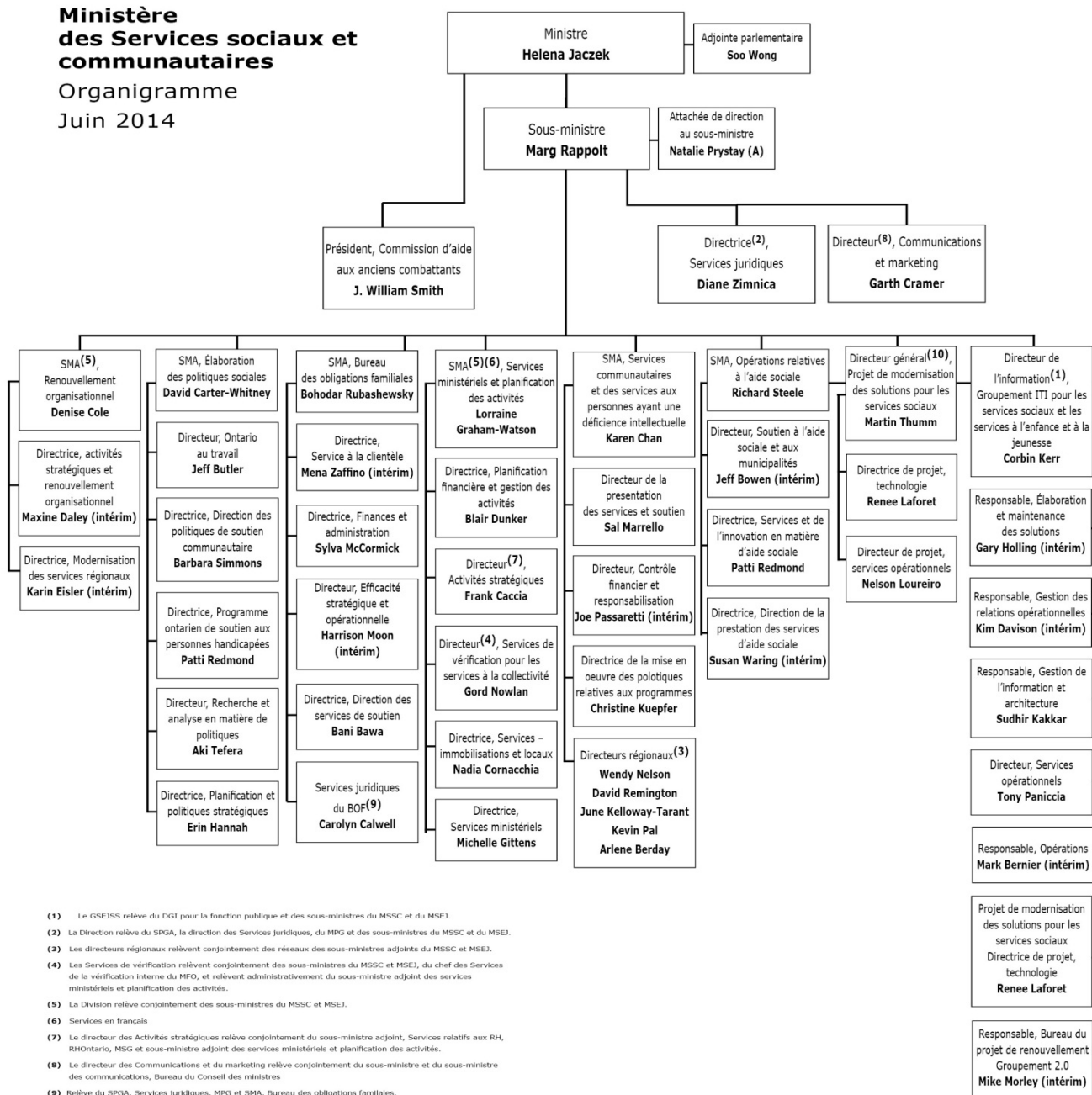
Le BOF poursuit son travail de modernisation de ses activités dans le but d'améliorer son service, son efficacité et sa capacité à exécuter les ordonnances. En 2013, le Bureau a inauguré un nouveau système de technologie de l'information pour la gestion de cas, qui simplifie le fonctionnement et améliore les services à la clientèle. À compter de la fin de 2014, le système fera l'objet d'améliorations progressives avec l'ajout d'un service sécurisé en ligne grâce auquel les clients auront accès aux renseignements sur leur cas. Le BOF continuera d'améliorer les modèles de gestion, les processus et la technologie afin de servir ses clients de manière plus efficace et d'exécuter plus rapidement les ordonnances relatives aux pensions alimentaires.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Ministère des Services sociaux et communautaires

Organigramme
Juin 2014



Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage les coûts de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux déterminés avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières Nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

En plus du financement global que reçoit la province aux termes du [Transfert canadien en matière de programmes sociaux](#) (TCPS), le ministère reçoit des fonds fédéraux pour certains programmes selon ce qui est stipulé dans l'Entente sur le bien-être des Indiens de 1965, dans l'Entente sur le logement social, dans le fonds pour les initiatives de soutien aux familles et dans l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH). Le remboursement fédéral estimé pour l'exercice 2014-2015 aux termes de ces ententes est le suivant :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	<u>Revenus</u>
Entente sur le bien-être des Indiens de 1965	
Ontario au travail	<u>95 415 000</u>
Sous-total	95 415 000
Entente sur le logement social	
Logements avec services de soutien	<u>2 389 500</u>
Sous-total	2 389 500
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées	
Services et soutien en matière d'emploi	23 881 000
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	<u>14 325 000</u>
Sous-total	38 206 000
Total	136 010 500 \$

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires

- ***Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, chap. C.11***
Articles 162 à 165 inclusivement, ainsi que l'article 176.1, non encore adopté.
- ***Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, L.O. 2000, chap. 34***
- ***Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux, L.R.O. 1990, chap. D.15***
- ***Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments, L.O. 1996, chap. 31***
- ***Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens, L.R.O. 1990, chap. I.4***
- ***Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. 1990, chap. M.20***
Dans la mesure où elle régit les activités et les programmes qui ont trait aux services sociaux et communautaires, et exception faite des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et des services de soins de longue durée. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation partagent la responsabilité de la Loi, dans la mesure où elle régit les activités et les programmes qui ont trait aux services à l'enfance et à la jeunesse, de même que les services et les programmes ayant trait à la garde d'enfants.
- ***Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, L.O. 1997, chap. 25, annexe B***
- ***Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, L.O. 1997, chap. 25, annexe A***
Exception faite de la partie IV, qui relève du ministère du Procureur général.
- ***Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, L.O. 2008, chap. 14***
Cette loi est adoptée par étapes. Les articles ayant trait au fonctionnement des organismes de financement et au financement direct ne sont pas encore adoptés.
- ***Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social, L.O. 1998, chap. 31***
- ***Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants, L.R.O. de 1960, chap. 377***

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses et la planification
axée sur les résultats 2014-2015

Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2014-2015 \$	Chiffres réels provisoires 2013-2014 \$	Chiffres réels 2012-2013 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	189 900	200 000

La Commission d'aide aux anciens combattants procure une aide financière aux anciens combattants qui étaient enrôlés dans les Forces armées canadiennes et ont fait la guerre (Première Guerre mondiale, Seconde Guerre mondiale ou Guerre de Corée) ou qui ont servi dans les forces armées au Canada. Une aide est fournie aux anciens combattants ou aux personnes à leur charge afin de leur permettre de rembourser des dépenses qu'ils auraient de la difficulté à payer.

Le MCSS fournit à la Commission des locaux et un soutien administratif, ainsi qu'un financement annuel d'un montant de 253 200 \$ qui seront versés aux anciens combattants ou à leurs parents à charge. Cette somme inclut 100 000 \$ pour des subventions réservées aux demandeurs n'ayant pas fait de service outremer.

Le demandeur doit avoir des revenus et des biens insuffisants pour défrayer le coût du service ou du soutien qu'il demande. La Commission utilise un outil d'évaluation pour calculer le besoin financier.

L'aide financière fournie sert à résoudre un problème particulier, après épuisement de toutes les autres ressources. Les fonds, versés sur une base individuelle, ne constituent pas une aide continue à long terme.

La Commission et le MCSS ont signé un protocole d'entente qui entrera en vigueur en 2017.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses. La Commission d'aide aux anciens combattants célébrera son 100^e anniversaire en 2015.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Dépenses prévues du Ministère 2014-2015*

	Dépenses prévues du ministère 2014-2015 (\$M)
Fonctionnement	10 772,6
Immobilisations	36,2
Consolidation – secteur parapublic	(17,8)

TABLEAU 2 : Dépenses prévues du Ministère par nom de programme 2014-2015*

Ministère des Services sociaux et communautaires

Fonctionnement 10 772,6 millions de dollars
Immobilisations 36,2 millions de dollars

Administration du Ministère

Fonctionnement 39,5 millions
de dollars

Services aux adultes

Fonctionnement 10 773,1 millions de dollars
Immobilisations 36,2 millions de dollars

*Les données comprennent les crédits législatifs pour le salaire du ministre, les créances irrécouvrables et les charges d'immobilisations (amortissement).

Les données relatives à la consolidation du secteur public sont communiquées sous forme de total du Ministère, non par programme.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2014-2015

Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires fait la promotion de collectivités résilientes et intégratrices par l'exécution et le financement de programmes favorisant l'épanouissement individuel, renforçant l'autonomie et améliorant la qualité de la vie.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Description	Prévisions 2014-2015 \$	Variation par rapport aux prévisions 2013-2014		Prévisions 2013-2014 \$	Chiffres réels provisoires 2013-2014 \$	Chiffres réels 2012-2013 ¹ \$
		\$	%			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du Ministère	39 430 000	91 600	0,2%	39 338 400	36 768 700	33 215 928
Services aux adultes	10 685 835 400	585 118 600	5,8%	10 100 716 800	9 966 289 620	9 662 572 452
Moins : Mandats spéciaux	2 696 499 300	2 696 499 300	-	0	0	0
Total à voter – Charges de fonctionnement	8 028 766 100	(2 111 289 100)	(20,8%)	10 140 055 200	10 003 058 320	9 695 788 380
Mandats spéciaux	2 696 499 300	2 696 499 300	-	0	0	0
Crédits législatifs	47 365 014	23 700 000	100,1%	23 665 014	56 365 014	26 308 621
Total du Ministère – Charges de fonctionnement	10 772 630 414	608 910 200	6,0%	10 163 720 214	10 059 423 334	9 722 097 001
Consolidation	(17 792 200)	(1 032 300)	6,2%	(16 759 900)	(16 878 000)	(17 315 285)
Total du Ministère – Charges de fonctionnement, y compris consolidation	10 754 838 214	607 877 900	6,0%	10 146 960 314	10 042 545 334	9 704 781 716
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Services aux adultes	53 304 000	26 400 000	98,1%	26 904 000	53 304 000	30 000 000
Moins : Mandats spéciaux	13 459 300	13 459 300	-	0	0	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement	39 844 700	12 940 700	48,1%	26 904 000	53 304 000	30 000 000
Mandats spéciaux	13 459 300	13 459 300	-	0	0	0
Total du Ministère – Actifs de fonctionnement	53 304 000	26 400 000	98,1%	26 904 000	53 304 000	30 000 000
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Services aux adultes	14 806 400	1 806 400	13,9%	13 000 000	13 000 000	12 821 558
Moins : Mandats spéciaux	3 282 500	3 282 500	-	0	0	0
Total à voter – Charges d'immobilisations	11 523 900	(1 476 100)	(11,4%)	13 000 000	13 000 000	12 821 558
Mandats spéciaux	3 282 500	3 282 500	-	0	0	0
Crédits législatifs	21 355 300	8 198 500	62,3%	13 156 800	7 058 400	2 163 716
Total du Ministère – Charges d'immobilisations	36 161 700	10 004 900	38,2%	26 156 800	20 058 400	14 985 274
BIENS IMMOBILISÉS						
Services aux adultes	12 400 000	(7 811 700)	(38,6%)	20 211 700	20 211 700	53 520 816
Moins : Mandats spéciaux	12 399 000	12 399 000	-	0	0	0
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	(20 210 700)	(100,0%)	20 211 700	20 211 700	53 520 816
Mandats spéciaux	12 399 000	12 399 000	-	0	0	0
Total du Ministère – Actifs de fonctionnement	12 400 000	(7 811 700)	(38,6%)	20 211 700	20 211 700	53 520 816
Total du Ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation (excluant les biens immobilisés)	10 790 999 914	617 882 800	6,1%	10 173 117 114	10 062 603 734	9 719 766 990

¹ Les données historiques ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères.

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, s'ils ont été arrondis.



ANNEXE : Rapport annuel 2013-2014

Ministère des Services sociaux et communautaires

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Le [ministère des Services sociaux et communautaires](#) de l'Ontario vient en aide aux personnes les plus vulnérables de la province grâce au financement de programmes et de services qui favorisent la résilience et l'inclusivité des collectivités et qui éliminent les obstacles limitant les possibilités de ces personnes et leur participation à la vie de leur collectivité.

Au cours des dernières années, le Ministère a concentré ses efforts sur les points suivants :

- faire progresser l'évolution du réseau de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle par le truchement d'investissements essentiels et ciblés;
- poser les jalons d'une réforme de l'aide sociale à long terme, y compris aider à l'achèvement d'un examen de l'aide sociale et prendre les premières mesures prévues dans le programme de changements pluriannuel;
- moderniser la prestation de services grâce à de nouveaux modèles de gestion de cas, plus efficaces, et à l'adoption des meilleures technologies de leur catégorie;
- trouver des moyens de contrôler les dépenses du programme et des activités.

En 2013-2014, le Ministère a fait d'importants progrès dans l'appui de ses priorités, qui consistent à aider les personnes vulnérables et à améliorer les services.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

L'investissement de 42,5 millions de dollars fait par le Ministère aura permis d'étendre les programmes et les services, et de servir un plus grand nombre de personnes de différentes manières, dont les suivantes :

- aide temporaire accordée, selon les estimations, à environ 600 à 800 adultes ayant une déficience intellectuelle qui ont connu une situation d'urgence;
- formation et équipement spécialisé, comme des soulève-lits, pour des organismes communautaires qui viennent en aide à des adultes ayant des besoins complexes en matière de soins;
- financement direct, nouveau ou additionnel, destiné à 850 adultes ayant une déficience intellectuelle, pour faciliter leur participation communautaire et donner un répit aux soignants;
- aménagements résidentiels ou soutien en établissement, qui permettront à plus de 250 adultes ayant un besoin urgent de vivre de façon plus autonome.

Le Ministère a en outre apporté d'importants changements au programme Passeport, notamment en permettant à des familles de recourir aux fonds du programme pour financer des soins de relève. L'Ontario soutient actuellement environ 16 000 personnes par l'entremise du programme Passeport.

La Cour supérieure a approuvé à la fin de 2013 le règlement conclu entre le gouvernement et les anciens résidents du Centre régional de la Huronie et, en février 2014, les règlements

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

conclus avec les anciens résidents du Centre régional du Sud-Ouest et du Centre régional Rideau. Ces trois centres, des établissements réservés aux personnes ayant une déficience intellectuelle, ont fermé leurs portes en 2009. Les conditions du règlement comportaient des dispositions relatives à la présentation d'excuses officielles de la part de la première ministre, un processus grâce auquel les membres de la classe pourront demander une indemnisation à un administrateur des réclamations indépendant, ainsi que le déploiement d'efforts pour honorer les anciens résidents des centres régionaux. Les fonds d'indemnisation créés à la suite des trois recours s'élèvent en tout à 67,7 millions de dollars.

Aide sociale et soutien de l'emploi

Le gouvernement a amorcé en 2013-2014 sa réforme des programmes d'aide sociale de l'Ontario. Au cours du printemps et de l'été 2013, le Ministère a commencé à discuter avec ses partenaires de la meilleure manière d'améliorer l'aide sociale, afin d'élaborer un plan de réforme à long terme et durable. Cet engagement s'inspire des propos entendus par Commission d'examen du système d'aide sociale de l'Ontario au cours de ses consultations, et comprend des municipalités, des partenaires prestataires, des partenaires des Premières Nations, des employeurs, des universités, des organismes communautaires et des clients.

Le Ministère a également procédé à un certain nombre de changements qui visent à :

- permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de gagner jusqu'à 200 \$ par mois sans réduction de leur aide;
- augmenter le montant des biens que les clients du programme Ontario au travail sont autorisés à conserver;
- simplifier les règles relatives au revenu du travail autonome et au traitement des cadeaux dans le cadre du programme Ontario au travail;
- traiter avec plus de souplesse les biens des Premières Nations et des communautés du Nord.

Le Ministère a également augmenté le montant du soutien financier accordé aux bénéficiaires de l'aide sociale, en mettant l'accent sur les prestations les plus basses :

- augmentation de 3 pour cent pour les adultes célibataires sans enfant du programme Ontario au travail;
- augmentation de 1 pour cent pour les familles du programme Ontario au travail;
- augmentation de 1 pour cent pour les bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère a continué d'aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver et à conserver un emploi significatif, tout en leur versant les prestations dont ils avaient besoin.

- En 2013, 33 510 participants du programme Ontario au travail ont quitté l'aide sociale après avoir trouvé un emploi.

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

- Les revenus mensuels moyens ont augmenté d'environ 37 pour cent de 2005 à 2013.
- En date de décembre 2013, plus de 16 172 familles bénéficiaires du POSPH gagnaient des revenus tirés d'un emploi depuis octobre 2003.

Le Ministère a aussi entamé une série de tables rondes avec des intervenants, dans le but :

- d'améliorer les services d'emploi pour les bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail;
- de collaborer avec les employeurs afin de mieux relier les clients et les personnes handicapées au marché du travail.

Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de transférer la partie des coûts financiers et liés à l'emploi du programme Ontario au travail qui est actuellement assumée par les municipalités, ce qui devrait permettre à ces dernières d'économiser 425 millions de dollars d'ici 2018. L'investissement de fonds additionnels devrait aider les municipalités à couvrir les coûts administratifs associés à l'exécution du programme Ontario au travail. Ces deux initiatives témoignent de la volonté continue du gouvernement de faire en sorte que les municipalités disposent des ressources nécessaires pour investir dans des services sociaux qui améliorent le sort des bénéficiaires.

Bureau des obligations familiales

Le [Bureau des obligations familiales](#) (BOF) a recueilli 664 millions de dollars pour le versement des pensions alimentaires en 2013-2014, ce qui permettra à des dizaines de milliers de familles ontariennes de recevoir les sommes qui leur sont dues. La majorité des pensions alimentaires versées sont traitées de sorte que les destinataires les reçoivent en 48 heures.

Le BOF a également récupéré 40 millions de dollars en 2013-2014 qu'il a remboursés à la province et aux municipalités pour couvrir les coûts liés aux personnes qui ont dû dépendre de l'aide sociale parce que leur ex-conjoint n'avait pas effectué les versements de pension alimentaire nécessaires.

En avril 2013, le BOF a remplacé son système informatique désuet par une nouvelle technologie qui améliore la gestion de cas et le service à la clientèle.

Services communautaires

Soutien aux femmes victimes de violence

En 2013-2014, le Ministère a affecté environ 145 millions de dollars à des programmes d'aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants, pour qu'elles vivent en sécurité et refassent leur vie. Cette somme comprend le financement de :

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

- 2 045 places dans des refuges d'urgence pour les [femmes victimes de violence](#) et leurs enfants. Les refuges accueillent environ 10 700 femmes et 7 400 enfants chaque année;
- 48 comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale, réunissant des partenaires de la collectivité et des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice, en vue d'améliorer l'intervention communautaire à l'égard de la violence envers les femmes;
- 177 organismes de counseling qui sont venu en aide à environ 45 300 femmes et à 4 400 enfants;
- 64 organismes assurant la prestation de programmes d'intervention auprès des enfants témoins, lesquels proposent une intervention précoce et du soutien en matière de compétences parentales à près de 2 700 femmes et de 4 900 enfants;
- 127 organismes offrant le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement qui a aidé plus de 20 300 femmes à obtenir des services de logement, de counseling, de formation en milieu de travail et d'autres formes de soutien;
- des lignes d'urgence provinciales qui ont aidé quelque 12 300 victimes de violence familiale ayant besoin d'une assistance téléphonique urgente, de renseignements et de services d'aiguillage.

Services d'interprètes et d'intervenants

Le Ministère poursuit ses consultations auprès des parties intéressées concernant les changements à apporter aux services d'intervenants afin d'améliorer l'accès à un réseau de services plus équitable, plus responsable et plus viable.

En 2013-2014, le Ministère a beaucoup consulté les adultes sourds et aveugles et leurs familles, ainsi que des organismes qui fournissent des services d'intervenants, afin d'élaborer un cadre stratégique qui établira des principes rigoureux pour le programme, des objectifs et des services admissibles. La mise en place du cadre stratégique est prévue pour 2014.

Services de divulgation des renseignements sur les adoptions

En 2013-2014, le Ministère, en collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et ServiceOntario, a procédé à un examen du fonctionnement des services de divulgation des renseignements ayant trait aux adoptions en Ontario. Une consultation des intervenants, du personnel et du grand public a permis de déterminer les améliorations à apporter aux services de divulgation des renseignements sur les adoptions, afin qu'ils soient plus efficaces pour les adultes adoptés, les parents de sang et les familles adoptives. L'examen s'est terminé en 2014.

RAPPORT ANNUEL 2013-2014

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

En 2013-2014, le Ministère a poursuivi ses travaux avec les Premières Nations et les organismes autochtones en vue de mettre en place un nouveau modèle de gouvernance et de responsabilisation relatif à la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA). La Stratégie renouvelée continue de soutenir les Premières Nations et les organismes autochtones qui s'occupent de la violence familiale et améliorent le ressourcement, la santé et le bien-être des personnes, des familles et des communautés autochtones.

Le MCSS et les ministères partenaires ont travaillé de concert avec des partenaires de la SRMA et des fournisseurs de services afin d'élaborer de nouvelles approches de collaboration qui continueront d'appuyer le point de vue des Autochtones en ce qui concerne les politiques, les programmes et les priorités en lien avec la Stratégie. Le Ministère a aussi fourni une formation aux partenaires de la Stratégie afin de favoriser la conclusion de nouvelles ententes de financement et de faciliter la mise en place de ses processus opérationnels liés aux paiements de transfert.

Programme d'infrastructure

En 2013-2014, le Ministère a investi environ 13 millions de dollars pour venir en aide des organismes de paiements de transfert et des programmes régis directement par le gouvernement afin de maintenir/approuver la présentation de programmes et de services par le truchement d'une nouvelle construction ou de la modernisation d'installations déjà en place. Le Ministère continue également l'élaboration d'un cadre de gestion des biens pour s'assurer de la bonne gestion de son portefeuille d'infrastructure.

L'investissement dans l'infrastructure est un élément essentiel pour venir en aide aux Ontariennes et Ontariens vulnérables et pour bâtir des communautés fortes.

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2013-2014
Fonctionnement	10 059,4
Immobilisations	20,1
Consolidation – secteur parapublic	(16,9)
Effectif (au 31 mars 2014)	3 539,88 équivalents temps plein